Tentez de gagner vos places de cinéma pour le film "Sous les jupes des filles"

Article 1 : Organisation du Concours

La société QOBUZ SARL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499971414 et dont le siège social est situé au 249 rue de Crimée – 75019 Paris (ci-après « l´Organisateur ».)

Organise du 5 au 11 juin 2014 inclus (jusqu'à minuit), un Concours gratuit sans obligation d´achat, intitulé : «**vos places de cinéma pour le film "Sous les jupes des filles"**» (ci-après « le Concours»), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Objet du Concours

A l'occasion de la sortie au cinéma du film "Sous les jupes des filles", QOBUZ organise un concours et fait remporter des places pour assister au film (places valables dans tous les cinémas en France) et au concert « Big Bang Gang spéciale think zik ! » à la Bellevilloise le 13 juin 2014.

Pour participer au Concours, les participants devront remplir un formulaire accessible au

http://www.qobuz.com/info/Actualites/Gagnez-vos-places-de-cinema-pour175669

Article 2-1 : Accès au Concours

Le Concours et son règlement sont accessibles à l´adresse URL suivante :

http://www.qobuz.com/info/Actualites/Gagnez-vos-places-de-cinema-pour175669

Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l´Organisateur, à l´adresse mentionnée à l'Article 1.

Article 3 : Date et durée

Le Concours se déroule du 5 au 11 juin 2014 inclus à minuit.

L´Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer au Concours, toute personne ayant collaboré à l´organisation du Concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l´Organisateur ou sous-traitants de l´Organisateur.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du Concours.

4-2 Validité de la participation

Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés.

Les informations d´identité, d´adresses ou de qualité, ou d´autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.

L´Organisateur se réserve le droit d´éliminer du Concours tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le mode de désignation des gagnants se fera par palier de participation. Une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes sera attribuée aux 12ème, 13ème, 15ème, 16ème, 18ème, 19ème, 21ème, 22ème et 23ème participant ayant correctement rempli le formulaire. Le 10e participant se verra attribuer une invitation pour le film "Sous les jupes des filles » pour deux personnes ainsi qu'une invitation pour deux personnes pour le concert« Big Bang Gang spéciale think zik ! » à la Bellevilloise le 13 juin 2014.

Au cas où le nombre de participants pour la désignation du gagnant ne serait pas atteint, les invitations seront réparties équitablement entre les premiers gagnants ayant correctement rempli le formulaire.

Le gagnant sera contacté par email au plus tard le 12 juin 2014.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nul et entraînera la désignation du participant suivant dans l'ordre de participation du Concours.

Article 6 : Désignation des Lots

Les dotations sont les suivantes :

- 1er prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 12ème participant ;
- 2ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 13ème participant ;
- 3ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 15ème participant ;
- 4ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 16ème participant ;
- 5ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur

de 22,40€ offert au 18ème participant ;

- 6ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 19ème participant ;

- 7ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 21ème participant ;

- 8ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 22ème participant ;

- 9ème prix: une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ offert au 23ème participant ;

- 10ème prix : une invitation pour le film "Sous les jupes des filles pour deux personnes d'une valeur de 22,40€ + deux (1x2) places d'une valeur unitaire 13,80 € pour le concert « Big Bang Gang spéciale think zik ! » à la Bellevilloise le 13 juin 2014 offerts au 10ème participant.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peux en aucun cas faire l´objet d´une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d´un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera informé par courriel à l´adresse communiquée dans le formulaire de participation.

Le gagnant devra confirmer sa présence par courriel jusqu'au 12 juin 2014 inclus à minuit. A l´issue de ce délai, sans réponse au courriel invitant le gagnant à confirmer sa participation, le lot sera perdu et il pourra être attribué au participant suivant.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Le gagnant recevra sont par courrier postal à l'adresse qu'il aura communiqué.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l´acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l´Organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et adresses e-mail et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n´ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Concours sont enregistrées et utilisées par l´Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l´attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d´un droit d´accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l´adresse de l´Organisateur mentionnée à l´article 1.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l´Organisateur au titre du Concours soit de soumettre les participations recueillis au comptage, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L´Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l´absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Concours implique la connaissance et l´acceptation des caractéristiques et des limites d´Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l´Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L´Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu´il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d´application ou d´interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l´Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l´application ou l´interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit à l´adresse de l´Organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Concours.

Article 14 : Consultation du Règlement

Le règlement du Concours est accessible à l'adresse :

http://www.qobuz.com/info/Actualites/Gagnez-vos-places-de-cinema-pour175669

Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l´Organisateur, à l´adresse mentionnée à l'article 1.